Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM71-DE

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

Délibération N°2024CM71

Prolongation de l'adhésion à la convention de participation santé du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais

Convocation du 3 Décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trois décembre deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Betty BEN, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Mme Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CAZIN à Mr Alain COQUERELLE
Mr Johny GLAVIEUX à Mr Frédéric DISSAUX
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE.

Madame Annick SAVOLDELLI est élue Secrétaire de séance.

****

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relatif à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 11 juillet 2018 relative aux choix des attributaires des conventions de participation Santé et Prévoyance par le Centre de Gestion ;

Vu la délibération n° 53 du 25 septembre 2019 de la commune de Labourse autorisant l'adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire pour le risque santé ;

Vu la convention passée à cet effet entre la commune de Labourse et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM71-DE

Considérant que la commune de Labourse souhaite continuer de proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais propose la prolongation d'une année de son offre mutualisée par le biais de sa convention de participation pour le volet « Santé »,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

1. De prolonger d'une année supplémentaire à compter du 1er janvier 2025 l'adhésion à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais sur le volet « Santé » pour le compte de ses agents.

2. De maintenir la participation au financement des cotisations des agents pour la santé qui sera de 38.64 € par mois au 1er janvier 2025 et la réévaluation de 2% chaque année.

3. De prolonger d'une année la convention signée entre la commune et le Centre de Gestion portant sur la gestion du contrat et les engagements des différents signataires.

4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LABOURSE

Philippe SCAILLIEREZ.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM71-DE

ANNEXE 1 : TABLEAU DES COTISATIONS

TARIFS 2024 en € par mois

Actifs	Sécurité	Essentielle	Renforcée
Moins de 30 ans	15.88 €	37.93 €	46.29 €
De 30 à 45 ans	19.75 €	47.03 €	57.48 €
Plus de 45 ans	29.36 €	70.02 €	85.59 €
Conjoint	Cotisation identique à celle de l'agent		
Enfant jusqu'à 18 ans	10.32 €	24.53 €	29.94 €
	Gratuité à compter du 3ème enfant		
Retraités			
Retraité	45.98 €	109.52 €	133.66 €
Conjoint	Cotisation identique à celle de l'agent		
Enfant jusqu'à 18 ans	10.32 €	24.53 €	29.94 €
	Gratuité à compter du 3ème enfant		

TARIFS 2025 en € par mois:

Actifs	Sécurité	Essentielle	Renforcée
Moins de 30 ans	16.25 €	38.80 €	47.35 €
De 30 à 45 ans	20.20 €	48.11 €	58.80 €
Plus de 45 ans	30.04 €	71.63 €	87.56 €
Conjoint	Cotisation identique à celle de l'agent		
Enfant jusqu'à 18 ans	10.56 €	25.09 €	30.63 €
	Gratuité à compter du 3ème enfant		
Retraités			
Retraité	47.04 €	112.04 €	136.73 €
Conjoint	Cotisation identique à celle de l'agent		
Enfant jusqu'à 18 ans	10.56 €	25.09 €	30.63 €
	Gratuité à compter du 3ème enfant		

Incidence 2024/2025 en € par mois :

Actifs	Sécurité	Essentielle	Renforcée
Moins de 30 ans	0.37 €	0.87 €	1.06 €
De 30 à 45 ans	0.45 €	1.08 €	1.32 €
Plus de 45 ans	0.68 €	1.61 €	1.97 €
Conjoint	Cotisation identique à celle de l'agent		
Enfant jusqu'à 18 ans	0.24 €	0.56 €	0.69 €
	Gratuité à compter du 3ème enfant		
Retraités			
Retraité	1.06 €	2.52 €	3.07 €
Conjoint	Cotisation identique à celle de l'agent		
Enfant jusqu'à 18 ans	0.24 €	0.56 €	0.69 €
	Gratuité à compter du 3ème enfant		

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 062-216204800-20241210-2024CM71-DE